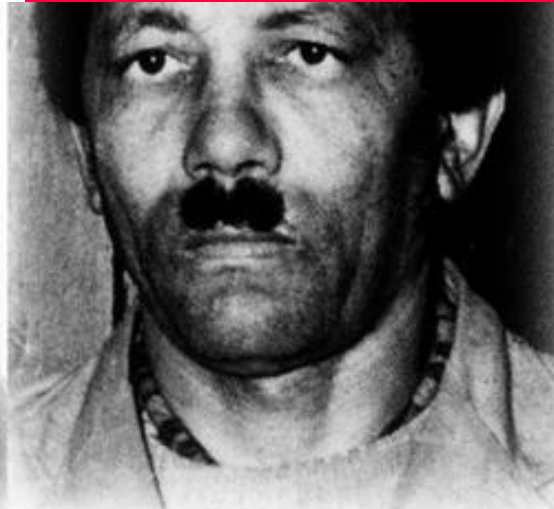


Le procès contre Mandela et les autres

un film de Nicolas Champeaux et Gilles Porte
Dossier pédagogique



En 1964, Nelson Mandela et sept de ses camarades sont condamnés à perpétuité par un tribunal sud-africain pour avoir organisé une campagne de sabotages, dans le cadre de leur lutte contre le régime d'apartheid. À partir des archives sonores du procès, récemment exhumées, les réalisateurs Nicolas Champeaux et Gilles Porte composent une émouvante fresque historique et humaine. À travers les enregistrements des audiences (mis en images par l'animateur Oerd) et le récit des témoins survivants, on redécouvre ces compagnons de route de Mandela, que l'icône planétaire a éclipsés dans la mémoire collective...



Le procès contre Mandela et les autres

Un documentaire de Nicolas Champeaux et Gilles Porte
France, 2018
Durée : 103 min

L'histoire

L'histoire de la lutte contre l'apartheid ne retient qu'un seul homme : Nelson Mandela. Il aurait eu cent ans cette année. Il s'est révélé au cours d'un procès historique en 1963 et 1964. Sur le banc des accusés, huit de ses camarades de lutte risquaient aussi la peine de mort. Face à un procureur zélé, ils décident ensemble de transformer leur procès en tribune contre l'apartheid. Les archives sonores des audiences, récemment exhumées, permettent de revivre au plus près ce bras de fer.

Au cinéma le 17 octobre

Un procès historique et inédit

Si tout le monde sait que Nelson Mandela a passé une grande partie de sa vie derrière les barreaux pour avoir combattu l'apartheid, si chacun se souvient des images de sa libération en 1990, les circonstances de son emprisonnement restent plus floues dans la mémoire collective. À l'éloignement temporel s'ajoute l'absence d'images du procès qui le condamna à la prison à perpétuité en 1964 : il existait bien des archives sonores des 256 heures d'audience, mais celles-ci, gravées sur un support vinyle fragile (le dictabelt), restaient inaccessibles. Quand il apprend qu'elles ont enfin été numérisées, grâce à une collaboration entre l'INA et l'Afrique du Sud, le journaliste Nicolas Champeaux devine qu'il y a là une extraordinaire matière à exploiter. Il connaît bien le sujet pour avoir été envoyé spécial permanent de RFI en Afrique du Sud, où il a déjà réalisé plusieurs documentaires audio. Il s'adjoint alors la collaboration de Gilles Porte, directeur de la photographie et réalisateur (*Quand la mer monte*, *Portraits/Autoportraits...*), pour écrire à quatre mains un projet de film.

En écoutant les minutes de ce procès décisif, les co-réalisateurs découvrent un formidable document historique, mais aussi une extraordinaire aventure humaine : aux côtés de Mandela se révèlent les figures méconnues de ses huit co-accusés, militants de l'ANC nommés Walter Sisulu, Ahmed Kathrada, Andrew Mlangeni ou encore Denis Goldberg. Des noirs, des blancs, un indien, tous accusés par le gouvernement sud-africain d'avoir comploté au sein de l'African National Congress (ANC) et sa branche militaire, le Umkhonto we Sizwe (MK).

Sommaire du dossier

- Introduction thématique p. 2
- Entretien avec Georges Lory p. 6
- Présentation du film par l'association Solidarité laïque p. 10
- Chronologie de l'Afrique du Sud p. 11
- Activités pour la classe. p. 12



Le contexte de l'apartheid

Par petites touches, le film pose clairement le contexte : l'instauration d'un strict régime d'apartheid par le régime nationaliste à partir de 1948, la campagne de désobéissance civile menée par l'African National Congress, le parti de Mandela, le basculement dans la lutte armée après le massacre de Sharpeville (1960) et l'interdiction de l'ANC... La plupart des accusés sont arrêtés dans la ferme de Rivonia (dans la banlieue de Johannesburg), qui donnera son nom au procès. Ils sont en possession de documents prouvant leur implication dans l'Umkhonto we Sizwe et la préparation d'une nouvelle campagne de sabotages.

Il n'en faut pas plus au régime pour les condamner à la peine capitale, et Mandela et ses camarades se font peu d'illusions sur l'issue du procès qui s'ouvre en octobre 1963. Ils décident en bloc de plaider non-coupable, et plutôt que de chercher l'indulgence du tribunal, ils transforment l'audience en tribune politique. Réduits à la clandestinité depuis trois ans, les dirigeants de l'ANC trouvent là l'occasion de faire connaître leurs revendications au monde entier, car de nombreux journalistes et ambassadeurs ont assisté aux audiences. Le résultat ira au-delà de leurs espérances, puisque le procès Rivonia sera débattu à la tribune de l'ONU, mais ils paieront un très lourd tribut à la cause : s'ils échappent à la peine capitale sous la pression internationale, Mandela et sept de ses co-accusés se voient condamnés à la perpétuité.

Mandela et (surtout) les autres

Le film de Nicolas Champeaux et Gilles Porte ne cherche aucunement à « déboulonner la statue » de l'icône. Mais il replace le leader dans une organisation plus large, et rend justice aux autres accusés de ce procès collectif. Le titre du film s'inspire de l'intitulé exact de l'acte d'accusation : « l'État contre Nelson Mandela et les autres », Mandela étant désigné comme « l'accusé numéro 1 ». Comme si le gouvernement avait anticipé le cours de l'histoire, et en quelque sorte distribué les rôles par avance.

« Ces hommes n'avaient pas l'habitude de parler d'eux. Ils avaient toujours fait le choix de se mettre en retrait et on les a toujours interrogés sur Nelson Mandela. »

Gilles Porte

Pourtant, on comprend vite que si Mandela incarnait l'organisation, c'était avec l'assentiment de ses camarades, toutes les décisions étant prises à l'avance collectivement et assumées en commun. On découvre autour de lui des personnalités riches et fortes, comme celle de Walter Sisulu (« l'accusé n° 2 »), secrétaire général et éminence grise de l'ANC, ou celle de l'indien Ahmed Kathrada, au parcours particulièrement émouvant. Ce portrait de groupe est essentiel, car il permet de saisir la diversité qui faisait la force du mouvement anti-apartheid. La composition multiraciale du banc des accusés constituait en elle-même un défi cinglant à l'idéologie raciste qui inspirait la politique gouvernementale.

Paroles d'hier et d'aujourd'hui

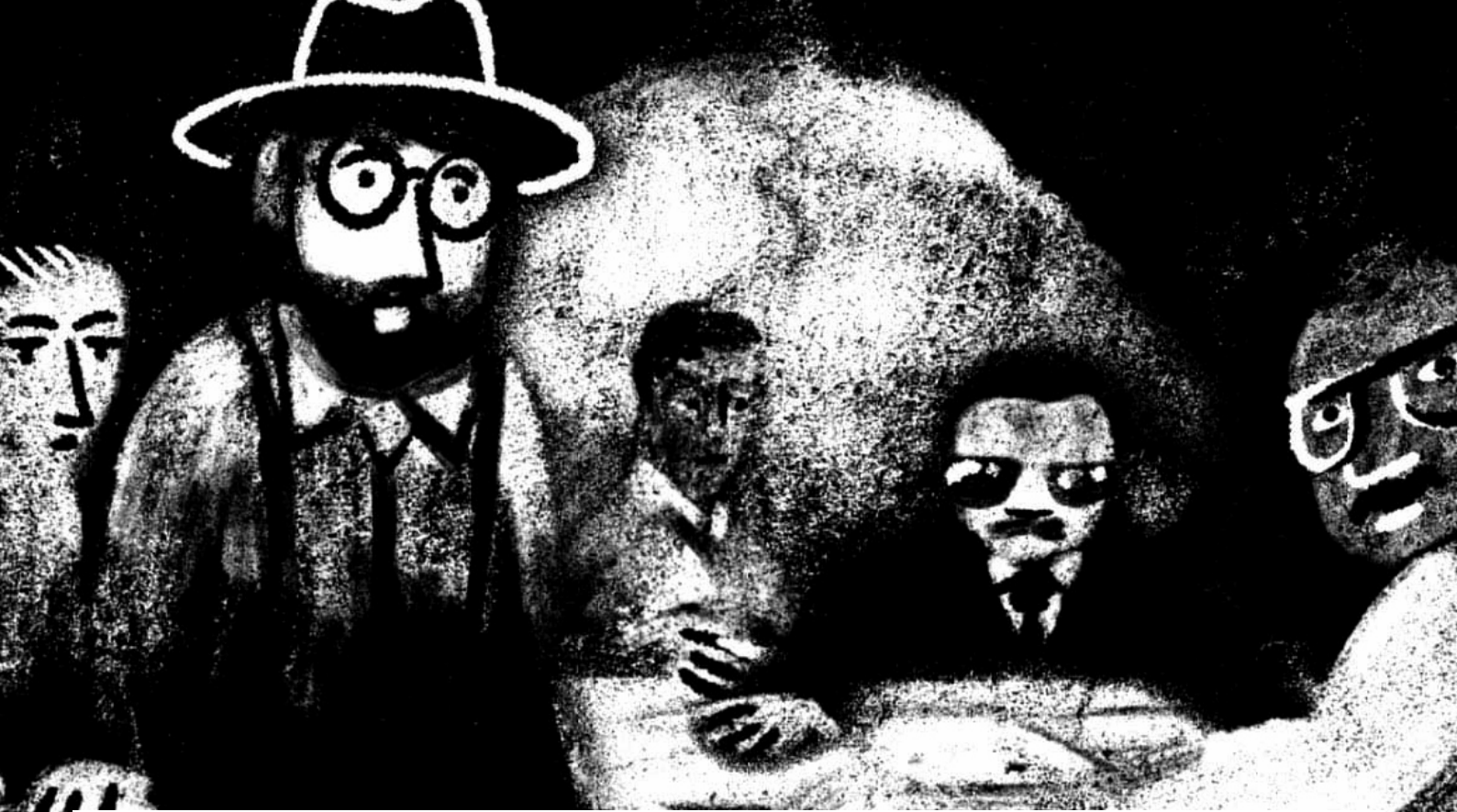
Ce récit à la fois historique et humain passe par la parole : celle, d'abord, des protagonistes du procès, miraculeusement restituée plus de cinquante ans après les faits. Le patient travail de numérisation mené par l'INA permet de retrouver le grain caractéristique des enregistrements sonores de l'époque, de saisir l'acoustique particulière du prétoire.

Mais la parole est aussi celle des témoins survivants, que Nicolas Champeaux et Gilles Porte sont allés recueillir en Afrique du Sud. Sur les neuf accusés du « procès de Rivonia », trois étaient encore en vie au moment du tournage : Ahmed Kathrada, Denis Goldberg et Andrew Mlangeni. Pour compléter le tableau, les réalisateurs ont également interrogé deux des avocats de la défense, George Bizos (l'un des meilleurs amis de Mandela) et Joel Joffe, ainsi que des proches des accusés déjà décédés (Winnie, l'épouse de Mandela à l'époque — et future grande figure de l'ANC —, Max, le fils de Walter Sisulu), et même le fils du procureur Percy Yutar. Dans un dispositif à la fois simple et puissant, les réalisateurs leur font écouter au casque les minutes du procès, les replongeant plus de cinquante ans en arrière, ravivant des souvenirs depuis longtemps enfouis.

Aux proclamations politiques d'alors se superpose un récit plus personnel, rendu d'autant plus émouvant par le passage du temps. Au-delà de l'Histoire, *Le procès contre Mandela et les autres* fait ressortir la dimension concrète, humaine, d'un tel événement : l'angoisse des accusés promis à la peine capitale, la peine et l'angoisse des conjoints, l'incompréhension des enfants...

L'histoire qu'il raconte n'a de ce point de vue rien à envier aux plus grandes fictions, avec ses héros, son « méchant » (le procureur), ses bouleversantes histoires d'amour comme celle qui réunit Ahmed Kathrada et Sylvia Neame, couple « mixte » persécuté par l'apartheid et prématurément séparé par la prison.





Un passage de témoin

Tout l'intérêt du procès de Rivonia était pour les accusés de faire passer un message politique. C'était l'objet de la célèbre « déclaration du banc des accusés (au tribunal) » de Nelson Mandela, retransmise en large partie dans le film. « J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique dans laquelle toutes les personnes vivraient ensemble (...) C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et agir. Mais, si besoin est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir ». Ces mots résonneront dans le monde entier et pousseront le gouvernement sud-africain, sous la pression des chancelleries étrangères, à épargner la vie des huit accusés, condamnés finalement au bagne à perpétuité. Mandela les reprendra à sa libération en février 1990, confirmant leur dimension visionnaire. Dans le film, ce fameux discours est d'abord retranscrit par l'animation, dans une séquence montrant Mandela se heurtant à un mur imprenable. Mais Nicolas Champeaux et Gilles Porte le raccordent à des images du présent : celles de visages d'adolescents sud-africains, noirs et blancs, filles et garçons qui écoutent avec attention.

On ne saurait mieux souligner la dimension pédagogique du film. Au-delà de la leçon d'histoire, et alors que les derniers acteurs disparaissent, il s'agit de transmettre la parole et l'exemple des militants anti-apartheid. Le film se termine sur des images crépusculaires : les derniers survivants, pour la première fois réunis à l'écran, assistent en direct à l'intronisation du président Trump. Comme s'il voulait nous dire que rien n'est acquis et que la bataille pour l'égalité (et la lutte contre le racisme) était (étaient) désormais du ressort des jeunes générations.

« Alors que la peine de mort leur pendait au nez, les accusés ont choisi de faire le procès de l'apartheid. Avant le procès, ils étaient contraints à vivre dans la clandestinité, et voilà que, depuis leur fauteuil d'accusé, ils avaient enfin un public. »

Nicolas Champeaux



Entretien avec Georges Lory

Œuvre d'histoire et de mémoire, *Le procès contre Mandela et les autres* met en scène les archives inédites d'un moment clé de la lutte contre l'apartheid : le procès de Rivonia, en 1963 et 1964, au terme duquel Nelson Mandela et ses plus proches compagnons de lutte furent condamnés à la prison à vie. **Georges Lory**, auteur et ancien diplomate, spécialiste de l'Afrique du Sud, nous aide à replacer ce procès dans son contexte et à en comprendre l'importance pour l'histoire politique du pays.

Propos recueillis par Philippine Le Bret

Pouvez-vous définir ce que l'on entend par apartheid ?

Le mot « apartheid » recouvre deux choses. D'une part, l'apartheid dit « mesquin », qui consiste en la séparation, dans tous les domaines de la vie courante, des Blancs, des Noirs, des Métisses et des Indiens. D'autre part, l'apartheid géographique, idéologie selon laquelle les Noirs et les Blancs ont droit à leurs territoires respectifs, au motif qu'ils sont différents.

À partir de quand cette politique a-t-elle été mise en place ?

Les nationalistes blancs, arrivés au pouvoir en 1948, commencent à construire l'apartheid au début des années 1950. La première loi adoptée en ce sens vise à distinguer les groupes raciaux : elle affirme que tout Sud-Africain naît ou Noir ou Blanc ou Métisse ou Indien.

Concrètement, comment cette politique de division raciale a-t-elle été instaurée ?

L'apartheid « mesquin » a été codifié par des milliers de lois. Ces textes concernaient tous les aspects du

quotidien : un Noir ne pouvait pas prendre un café avec un Blanc, il y avait des transports séparés, des écoles séparées, une université réservée aux Noirs... Les hommes noirs devaient également porter un laissez-passer, sur lequel était inscrit leur lieu d'habitation et leur lieu de travail. Ce document, obligatoire, déterminait l'espace géographique dans lequel les Noirs pouvaient circuler – une mesure extrêmement humiliante.

Quant à l'apartheid géographique, il a donné lieu à la politique des bantoustans. L'État sud-africain a créé des réserves pour Noirs, autonomes, dont certaines ont même été déclarées indépendantes : sur les 9 bantoustans, 4 avaient une indépendance formelle. Mais un coup d'œil à la carte des bantoustans suffit à comprendre que cette affirmation, par le pouvoir sud-africain, du droit des Noirs à disposer de leur terre n'était pas sincère : les bantoustans consistaient en une dentelle de territoires, et regroupaient essentiellement des terres peu fertiles et très pauvres. Si le pouvoir blanc avait véritablement voulu donner des terres aux Noirs, il s'y serait pris autrement.

Les nationalistes blancs, arrivés au pouvoir en 1948, commencent à construire l'apartheid au début des années 1950.





Vous l'avez dit, l'apartheid est fondé sur une division raciale – chacun est rangé dans une case, Blanc, Noir, Métisse ou Indien. Le pouvoir sud-africain a-t-il parfois eu du mal à respecter ces catégorisations ?

On touche là à l'absurdité totale du système, que l'on comprend bien quand on regarde la situation des Métisses. Pour déterminer si une personne était métisse ou blanche, on lui faisait passer des tests stupides. On glissait par exemple un peigne dans ses cheveux : si le peigne glissait sans accrocs, la personne était déclarée blanche ; si non, elle était catégorisée métisse.

Pourquoi les dirigeants sud-africains de l'époque ont-ils décidé d'entériner cette politique de division raciale ?

L'apartheid ne naît pas *ex nihilo* : la ségrégation raciale existait depuis plusieurs décennies. En 1910, quand l'Angleterre donne à l'Afrique du sud son indépendance, le droit de vote est refusé aux Noirs. Mais les nationalistes blancs qui prennent le pouvoir en 1948 vont encore plus loin, car ils inscrivent cette ségrégation dans la loi, ils l'institutionnalisent.

Leurs motivations sont essentiellement au nombre de deux. Plusieurs leaders du parti nationaliste ont passé du temps en Allemagne dans les années 1930, où ils ont été influencés par l'idéologie nazie. L'apartheid était aussi basé sur une lecture spéculative de la Bible. Dans l'Ancien Testament, il est dit que Noé avait trois fils et que l'un, lui ayant manqué de respect, avait été condamné à servir ses deux frères. Mais nulle part est-il écrit que ce frère fautif était noir, ce qu'ont pourtant affirmé les nationalistes.

L'apartheid ne prend fin qu'en 1994, 44 ans après sa mise en place. Comment expliquer qu'il ait duré aussi longtemps ?

Les explications sont très nombreuses. Il faut d'abord citer le large soutien de la population blanche. Quand ils arrivent au pouvoir en 1948, les nationalistes ont

une majorité de sièges mais pas de voix. Peu à peu pourtant, les Blancs qui n'avaient pas voté pour eux prennent peu à peu le poids démographique croissant de la population noire. Le pouvoir nationaliste finit donc par représenter la majorité des Blancs, qui se range derrière l'apartheid.

Une autre raison tient à la piété des Afrikaans. Beaucoup d'Afrikaans, très religieux, croyaient faire le bien. Dans une optique très paternaliste, ils affirmaient qu'il fallait être bon avec les Noirs. Cela se traduisait par exemple par les séjours des étudiants en médecine afrikaans dans les bantoustans, où ils venaient soigner la population noire.

Les nationalistes blancs se sont aussi attachés à diviser les Noirs, pour mieux les dominer. Ils insistaient sur les identités ethniques des différentes populations noires : vous n'êtes pas Noir, vous êtes Zoulou, Tswana, Xhosa...

Quand Soweto a été construit, pour y parquer les populations noires exclues de Johannesburg, il y avait un quartier par groupe ethnique. Et puis l'opposition noire a été rapidement décapitée, ce que montre bien *Le procès contre Mandela et les autres*.

Parlons justement de la lutte anti-apartheid. À l'époque du procès de Rivonia, cette lutte est menée par l'ANC, l'African National Congress. Quand cette

organisation a-t-elle été créée ?

L'ANC est le plus vieux parti politique africain : il est créé en 1912, à la naissance de l'Union sud-africaine. Le parti rassemble une classe moyenne noire (instituteurs, pasteurs) influencée par Gandhi, qui prône, jusque dans les années 1960, la désobéissance civile. C'est d'ailleurs une autre explication de la durée de l'apartheid : jusque dans les années 60, l'opposition anti-apartheid existe, elle est active (notamment auprès des chancelleries occidentales, pour dénoncer les violences envers les Noirs), mais elle n'inquiète pas le pouvoir nationaliste.

Les choses changent progressivement. Dans les années 1940, les jeunes de l'ANC prennent le pouvoir au sein de l'organisation. Ce sont eux (notamment Sisulu et Mandela) qui vont remettre en cause

l'efficacité des méthodes non-violentes, au début des années 1950. Ils commencent alors par organiser des grandes marches, et par brûler leur laisser-passer. Mais le véritable point de bascule intervient en mars 1960. Lors d'une manifestation dans le township de Sharpeville, 67 personnes sont tuées par les balles de la police. Des défilés sont organisés dans tout le pays, et la communauté internationale émet de virulentes critiques à l'encontre du régime sud-africain. Se sentant menacé, celui-ci décide d'interdire toutes les organisations noires qui luttent contre l'apartheid – notamment l'ANC. Il met également en place un appareil répressif terrible : les gardes-à-vue durent 90 jours, et les prisonniers politiques commencent à être enfermés sur l'île de Robben Island. Mandela et ses compagnons se détachent alors de l'héritage de Gandhi, et décident d'employer des méthodes plus violentes. Mais ils s'attaquent systématiquement à des lieux, jamais à des personnes.

L'arrestation des dix co-accusés de Rivonia porte-t-elle un coup d'arrêt à la lutte anti-apartheid ?

Les co-accusés sont l'état-major de l'ANC. Après leur arrestation et leur condamnation, l'opposition est donc décapitée. Quand je me suis rendu en Afrique du sud en 1974, j'y ai d'ailleurs vu l'apartheid triomphante : on ne voyait pas de Noirs dans les rues, et si on n'y faisait pas attention, on pouvait penser que tout allait bien dans le pays. Il faudra attendre une génération pour que la lutte reprenne, avec les grandes manifestations étudiantes de Soweto en 1976.

Quelles ont été les répercussions du procès de Rivonia en Afrique du sud ?

Tous les Sud-Africains suivent le procès avec attention. À l'époque, le couple Mandela est déjà emblématique, et plusieurs autres accusés sont des leaders locaux bien identifiés – Govan Mbeki

par exemple est très connu dans la région de Port-Elisabeth.

À plus long terme, il est difficile de dire si ce procès a contribué à la chute de l'apartheid. Comme je vous le disais, la condamnation de huit des dix accusés a lourdement impacté l'opposition anti-apartheid. Mais le procès de Rivonia est néanmoins resté dans les mémoires comme un des grands moments de la lutte contre l'apartheid.

Et à l'étranger, quelles sont les réactions ?

Une pression énorme s'exerce sur l'Afrique du sud pour que les accusés ne soient pas exécutés : beaucoup de journalistes internationaux sont envoyés à Pretoria pour couvrir le procès, et les négociations vont bon train dans les couloirs des chancelleries. Je pense d'ailleurs que cette implication internationale a sauvé Mandela et ses compagnons. Les nationalistes sud-africains, qui les considéraient comme un danger grave pour leur gouvernement, auraient bien voulu supprimer pour de bon cette génération d'opposants qui montraient aux Noirs que la révolte était possible. Mais l'œil attentif de la communauté internationale les en a empêchés.

L'acte d'accusation de Rivonia stipule qu'il s'agit du procès de « l'État contre Mandela et les autres ». Quelle est, à l'époque, la place de Mandela dans la lutte anti-apartheid ?

En 1963, Mandela est la figure de proue du combat contre l'apartheid. Il est un leader politique affirmé, mais très aidé par ses compagnons. Walter Sisulu notamment, l'un des co-accusés de Rivonia, est la cheville ouvrière du mouvement. Il est l'homme de l'ombre tandis que Mandela est l'homme de la lumière. Toute la force de Sisulu a d'ailleurs été de faire confiance à Mandela.

Le procès de Rivonia est resté dans les mémoires comme un des grands moments de la lutte contre l'apartheid.





Comment expliquer que Mandela soit devenu ce fer de lance de la lutte anti-apartheid ?

Mandela était un leader-né : il avait toutes les qualités d'un grand orateur. Son père était conseiller d'un roi, il a donc été éduqué dès son enfance à la politique, aux négociations et aux compromis. Et il a ensuite fait des études d'avocat. Mais c'était aussi quelqu'un de très soucieux du collectif, qui s'effaçait quand il était en minorité : en 1994, au moment de la formation de son premier gouvernement, les cadres de l'ANC ont imposé Thabo Mbeki ; Mandela, qui souhaitait nommer Cyril Ramaphosa (l'actuel président de l'Afrique du sud), s'est plié à leur décision.

On découvre grâce au film que les cinq prévenus blancs de Rivonia étaient tous juifs. Est-ce le signe d'un engagement particulier de la communauté juive d'Afrique du sud contre l'apartheid ?

La population juive était divisée, ce que l'on retrouve dans le procès de Rivonia : les cinq arrêtés blancs sont juifs, mais tout comme le procureur Percy Yutar, qui mène la charge contre eux. À l'époque, parmi les 120 000 Juifs d'Afrique du Sud – tous originaires d'Europe, émigrés soit à la fin du XIX^e siècle soit après les pogroms du début du XX^e siècle – certains font le parallèle entre la lutte contre l'apartheid et la lutte contre le nazisme et décident donc de s'engager contre l'apartheid. D'autres considèrent que la communauté juive a déjà trop souffert, et qu'elle a le droit de se préoccuper de sa prospérité plutôt que de politique.

Plus globalement, quelle était l'importance des populations non-noires dans la lutte anti-apartheid ?

Leur part est marginale par rapport au rôle des personnes noires. Mais il faut noter que beaucoup d'Indiens ont pris fait et cause pour l'ANC. Cela explique d'ailleurs que Mandela ait nommé sept ministres indiens dans son premier gouvernement, un nombre très important par rapport au poids de

la population indienne dans la démographie sud-africaine.

Parmi les Blancs qui ont combattu l'apartheid, on trouve en plus des Juifs beaucoup de communistes. Et quelques Afrikaans, envers qui le régime s'est montré extrêmement dur car ils étaient considérés comme des traîtres. Par contre, un seul pasteur de l'église réformée s'est opposé à l'apartheid : Beyers Naudé, qui a dénoncé une lecture hérétique de la Bible par les nationalistes au pouvoir, et qui a pour cela été condamné à huit ans d'assignation à résidence.

Cette question de l'intégration des populations non-noires dans la lutte contre l'apartheid a-t-elle fait débat au sein des organisations impliquées ?

Elle a mené à une scission au sein de l'ANC quand, en 1959, un membre du parti a décidé de créer le Congrès panafricain (PAC). Tandis que l'ANC affirmait que tous les Sud-Africains étaient victimes de la division raciale induite par l'apartheid, et qu'ils pouvaient donc tous lutter contre (Noirs, Blancs, Métisses et Indiens), le PAC insistait sur la souffrance des Noirs, et faisait de la lutte contre l'apartheid une lutte africaniste. Le PAC s'opposait donc à la présence de Blancs dans ses instances dirigeantes.

Vous qui avez vécu longtemps en Afrique du sud, qu'avez-vous ressenti en voyant Le procès contre Mandela et les autres ?

J'ai été très ému. Entendre les voix de ces hommes extraordinaires est une expérience marquante. C'est d'ailleurs ce que j'en retiens : les co-accusés de Rivonia étaient tous des hommes d'une intégrité absolue. Cela rend encore plus triste la dérive de l'ANC, la corruption de ses dirigeants : cette intégrité s'est malheureusement perdue. ●

« Apprendre les droits de l'Homme et la démocratie »

Roland Biache, bénévole de l'association [Solidarité laïque](#), présente le film et explique pourquoi l'association soutient sa sortie en salles.

La projection du film *Le procès contre Mandela et les autres* est l'occasion de connaître l'histoire de la République sud-africaine et par là-même d'aborder la période coloniale mise en œuvre par les puissances européennes dès le XVII^e siècle sur tout le continent africain (Maghreb, Afrique sub-saharienne et au-delà), puis le processus de décolonisation de la seconde moitié du XX^e siècle, et permet d'aborder différents thèmes qui figurent peu ou prou dans les programmes scolaires ou qui font l'objet d'interventions publiques à l'occasion de soirées ou de certains cycles d'universités populaires du réseau de Solidarité Laïque et de ses partenaires.

Qu'elle que soit l'entrée ; colonisation/décolonisation, mémoire/trou de mémoire coloniale, apartheid/racisme, multiculturel/interculturel, tolérance/intolérance, diversité culturelle/laïcité etc..., le(s) thème(s) retenus permettent d'aborder la question de l'éducation aux droits de l'homme parce qu'ils touchent à tous les aspects de notre vie et par là même à l'éducation à la démocratie.

Rappeler que les droits sont une conquête permanente, jamais achevée mais également jamais acquise, qu'ils sont des éléments déterminants des politiques publiques, est essentiel dans le parcours de formation du/de la futur.e citoyen.ne.

Le « procès » montre bien le déni des droits civils et politiques (la première génération des droits) mis en œuvre par les gouvernements « afrikaners » qui se sont succédé de 1948 à 1990. 1948, hasard du calendrier, c'est l'année de la mise en place officielle de la politique ségrégationniste en République sud-africaine et de l'adoption par les Nations unies de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme – D.U.D.H.*

Ce refus d'octroyer les droits civils et politiques aux « non-blancs » cachait (mal) également le refus de reconnaître des droits sociaux, économiques et culturels (la deuxième génération des droits), liés à la notion d'égalité. La lecture de la doctrine qui a porté cette politique est édifiante : développement séparé des communautés, catégorisation des individus : Blanc, Zoulou, Bantou, Indien, Métis..., création d'États ethniques, garantie aux seuls blancs d'un régime démocratique (droit de vote), etc., reprenant notamment des classifications (prétendument) scientifiques des êtres humains devenues tristement célèbres (Gobineau notamment avec son *Essai sur l'inégalité des races humaines* de 1853). La « race » est ainsi devenue à cette époque une vérité scientifique, mais aussi un lieu commun, une manière partagée de concevoir le monde. Elle devient aussi un outil pour gouverner les colonies et débouchera sur l'immense déchirure historique du nazisme**.

Discrimination raciale donc, mais également sociale, culturelle, de genre, basée sur la « sacralisation » de la différence culturelle (et de la pureté – fantasmée - de telle ou telle race). Préjugés et stéréotypes sont de mise, entraînant répression (Sharpeville en 1960, Soweto en 1976...), emprisonnement, condamnations à mort...

Le procès Rivonia s'inscrit dans ce contexte à la fois essentialiste et politique.

Développer le sens critique pour former des citoyen.nes lucides et engagé.es.

Le film, à partir de l'analyse qu'il porte sur la violation des droits en République sud-africaine, permet d'éveiller le sens critique car il permet de porter une attention aux comportements actuels et en ce sens, il entre dans la conception éducative de Solidarité Laïque :

- développer l'esprit critique, en permettant à chacun de se questionner, de lutter contre les représentations figées et les préjugés mais aussi tous les dogmatismes de la pensée,
- apprendre l'altérité par l'intermédiaire des autres, de l'ouverture au monde, par une éducation interculturelle qui permet de se situer soi-même, en tant que citoyen.ne, dans le monde d'aujourd'hui et de demain,
- connaître ses droits fondamentaux. Cela se traduit notamment par le fait de donner la parole aux enfants et aux jeunes sur les sujets qui les concernent directement ou encore leur offrir des possibilités de s'engager pour qu'ils puissent choisir d'être acteurs de leur vie civique, sociale,
- renforcer et vivre leur citoyenneté en suscitant l'action, l'engagement et donc un exercice éclairé de la citoyenneté.

*la République d'Afrique du Sud a refusé de participer au processus de la D.U.D.H.

**in *L'invention de la race* de Nicolas Bancel. La Découverte 2014.

PS : pour en savoir plus sur l'histoire de la colonisation/décolonisation voir les travaux de l'ACHAC : www.achac.com

Chronologie de l'Afrique du Sud

De la mise en place du régime d'apartheid à la mort de Nelson Mandela

- 1948** Victoire des nationalistes aux élections générales. Accélération des politiques d'apartheid ou du « développement séparé ». Restriction de déplacements pour les non-européens, expulsion des noirs des centres urbains, relogement dans des zones d'habitation éloignées des villes, interdiction des mariages mixtes.
- 1952** Le mouvement anti-apartheid organise une campagne de désobéissance civile. 8000 personnes sont incarcérées.
- 1960** Massacre de Sharpeville : des dizaines de manifestants pacifistes sont tués par la police.
Déclaration de l'État d'urgence
Interdiction du Congrès National Africain (ANC)
- 1962** Arrestation de Nelson Mandela
- 11 juillet 1963** La police mène une rafle et interpelle plusieurs figures du mouvement anti-apartheid, dont Govan Mbeki, Walter Sisulu, Denis Goldberg et Ahmed Kathrada
- 1963-1964** Procès de « L'État contre Nelson Mandela et les autres »
- Juin 1964** Mandela, Sisulu, Goldberg, Mbeki, Mhlaba, Motsoaledi, Mlangeni, et Kathrada sont condamnés à la prison à vie.
- 1964** Sous l'égide des Nations-Unies, début de l'isolement diplomatique de l'Afrique du Sud : suspension des échanges culturels et sportifs, embargo sur les armes.
- 1976** La police tire à balles réelles pour réprimer le soulèvement de lycéens à Soweto.
- Février 1990** Libération de Nelson Mandela.
- 1994** L'ANC remporte les premières élections non raciales de l'Afrique du Sud. Mandela accède à la présidence.
- Décembre 2013** Mort de Nelson Mandela

Activités pour la classe

Retrouvez sur www.zerodeconduite.net nos fiches d'activité pour travailler en classe autour du film.

Dans les programmes

Discipline	Niveau	Objet d'étude
EMC	Seconde générale et technologique	- Égalité et discrimination
Anglais	Cycle terminal	- Mythes et Héros - Lieux et Formes du Pouvoir
	Terminale, option internationale (Histoire)	- Le rapport des sociétés à leur passé - Idéologies et opinions de la fin du XIX ^e siècle à nos jours - Étude d'un État (au choix de la section) depuis la seconde moitié du XX ^e siècle jusqu'à nos jours

Fiches d'activité

Les fiches d'activité sont réservées aux enseignants inscrits sur www.zerodeconduite.net. Inscription libre et gratuite, désinscription rapide.



Fiche d'activité EMC

[Aborder l'apartheid à travers le film « Le procès contre Mandela et les autres »](#)



Fiche d'activité Anglais

[Before the film « Le procès contre Mandela et les autres »](#)



Fiche d'activité Anglais

[Transmitting history : the importance of testimonies](#)



Fiche d'activité Anglais

[Representing history : the use of audio footage and animation](#)

Organiser une séance scolaire

Pour organiser une séance de cinéma pour vos classes dans la salle de cinéma de votre choix, connectez-vous à Zérodeconduite et remplissez un formulaire de demande de séance.

www.zerodeconduite.net/seances-scolaires

Crédits du dossier

Dossier réalisé par Ilyass Malki, Philippine le Bret et Vital Philippot pour Zérodeconduite.net en partenariat avec UFO Distribution